



## METTRE EN PLACE SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (1 JOUR)

### OBJECTIFS

Repérer, évaluer et prévenir les risques sur votre exploitation.

Savoir rédiger le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de son exploitation.

### PROGRAMME

#### Mercredi 1er février

Comprendre les enjeux de la sécurité et acquérir une méthodologie pour évaluer les risques d'une exploitation agricole.

Obligations légales vis à vis du DUER ; Les différents accidents et maladies professionnelles en agriculture ; Etude de cas sur des exploitations (identification des risques).

S'approprier une méthodologie pour élaborer un DUER.

Savoir rédiger un DUER et améliorer l'organisation du travail sur son exploitation pour améliorer la sécurité.



**Mercredi 1er février 2017.**



**À Auch (Gers - 32)**

**Intervenant** : Charleyne BARTHOMEUF, formatrice Adear 32 et Christine DUBON CAZABAT, service prévention des risques à la MSA.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**FORMATION :** Mettre en place son document unique d'évaluation des risques.

**DATES :** Mercredi 1er février 2017.

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :** .....

**PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :** .....

- Chef d'exploitation       Cotisant(e) solidaire  
 Salarié(e)                        
 Autre, précisez .....

Je souhaite covoiturer et autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées.

Je souhaite trouver une solution d'hébergement.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à ..... Le .....

Signature :

### VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....  
.....  
.....

#### Inscription :

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 11 janvier** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers**

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à [adear32@free.fr](mailto:adear32@free.fr).



## FORMATION PROFESSIONNELLE

### METTRE EN PLACE SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES.

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

##### Public

Agriculteurs recevant des stagiaires, salariés ou agriculteurs (entraide) sur leur exploitation.

##### Pré-requis

Aucun.

##### Lieu et horaires

1er février à l'ADEAR 32, 1 rue Dupont de l'Eure, 32000 Auch. De 09h00 à 17h00.

##### Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

##### Tarifs et prises en charge

Tarifs : Gratuit pour les agriculteurs et porteurs de projet éligibles. Le coût de la formation est pris en charge par VIVEA, soit 140 €.

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département.

Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.